

Création de CDD

Par andreacapelli

Bonjour, j'aimerais savoir s'il est possible d'embaucher un salarié en CDD après l'avoir licencié pour motif économique, sachant que cet ancien salarié est également associé dans l'entreprise? est possible légalement? merci d'avance cdt

Par kang74

Bonjour

N'ayant pas tous les éléments liés à votre situation et celle de l'entreprise, je ne peux que vous conseiller d'appeler l'inspection du travail pour avoir une réponse fiable et personnalisé .
La priorité de réembauche se heurtant à quelques limites légales .

Par andreacapelli

merci de votre réponse